

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 29 MARS 1884.

---

### Rapport de la Commission de l'Instruction publique, chargée d'examiner le tableau VII (Ministère de l'Instruction publique) du Budget général de l'exercice 1884.

*(Voir les nos 102 page 41, session de 1882-1883, 26, 33, 73, 105 et 110, session de 1883-1884, de la Chambre des Représentants, et 23, session de 1883-1884, du Sénat.)*

---

Présents : MM. D'ANDRIMONT, Président ; le Chevalier VAN HAVRE, MICHAUX, SOLVYNS, EVERAERTS, LEIRENS, VERHEYDEN, PIGEOLET et CROCQ, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget du Ministère de l'Instruction publique (tableau VII du Budget général de l'Etat) se monte, pour l'exercice 1884, à 21,894,857 francs, ce qui fait 426,980 francs de plus que l'année passée.

Jetons un coup d'œil sur les différents postes de ce Budget, afin de nous rendre compte des raisons de cette majoration.

Au chapitre 1<sup>er</sup>, administration centrale, nous trouvons des augmentations de 14,800 francs sur le § 2, traitement des fonctionnaires et employés, de 1,500 francs sur le § 14, traitement des inspecteurs chargés du service de l'hygiène scolaire et des inspecteurs de l'enseignement de la musique, du dessin et de la gymnastique, et de 9,000 francs sur le § 16, restitution d'avances de parts de pension à la caisse des veuves et orphelins. En revanche, il y a une diminution de 5,000 francs sur le matériel, une de 7,500 francs sur les traitements de disponibilité, et une de 31,615 francs sur les pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance. Ce chapitre offre donc une augmentation de 25,300 francs, balancée par une diminution de 44,115 francs ; il se solde définitivement par une réduction de 18,815 francs.

Le § 2, augmenté de 14,800 francs, exige quelques remarques. Dans les conditions où se trouvent nos finances, nous devons tâcher de réaliser autant que possible des économies. Or, nulle part on ne peut mieux le faire que sur le chapitre des fonctionnaires, en simplifiant leur besogne et, par conséquent, diminuant leur nombre.

Une partie de cette somme seulement est portée en appointements fixes ; le reste passe en gratifications ou indemnités, servant à rémunérer des travaux extraordinaires. Si cela ne se faisait qu'à l'occasion de travaux tout à fait exceptionnels, nous n'en dirions rien ; mais ces suppléments de traitement sont devenus la règle. On ne peut pas méconnaître que cette manière d'agir prête facilement à des abus et conduit à l'arbitraire. Il vaudrait mieux adopter franchement le principe que le fonctionnaire doit tout son temps à l'Etat, et que par conséquent, aucun travail à lui imposé ne peut motiver une gratification quelconque, sauf à majorer suffisamment son traitement pour atteindre ce but. Nous pensons que de cette façon on aurait de meilleurs fonctionnaires, qu'ils travailleraient davantage, et que déjà par ce seul fait on pourrait en restreindre le nombre.

Le chapitre II, enseignement supérieur, offre un accroissement de 70,000 francs sur le § 18, traitements des fonctionnaires et employés des universités de l'Etat, et une diminution de 12,000 fr. sur le § 19 *b*, matériel des universités ; il y a, de plus, une augmentation de 7,000 fr. destinée à solder les frais de rédaction et de publication du rapport triennal sur l'enseignement supérieur. Le chiffre de 304,265 fr., consacré au matériel des deux universités de l'Etat, nous paraît encore bien élevé, malgré la réduction qu'avec raison on lui a fait subir. Sans doute il faut que l'enseignement soit bien et largement donné, mais il ne faut pas non plus dépasser le but, en se livrant à des dépenses de luxe, qui ne sont pas tout à fait nécessaires ou utiles à l'instruction des élèves. Ces observations nous paraissent surtout de saison en un moment où le Gouvernement a de la peine à rétablir l'équilibre troublé du Budget, et où l'on peut se demander si de nouvelles majorations d'impôts ne seront pas encore sous peu demandées à la nation.

Nous ne pouvons pas non plus passer sous silence les littéras *b* et *c*, du § 20, relatifs à la commission d'entérinement des diplômes. Ils nous prouvent que cette commission nous coûte en réalité 25,000 francs par an. D'aucuns trouveront sans doute que c'est beaucoup pour une institution qui en fait n'a pas d'autre mission que d'enregistrer les diplômes qui lui sont présentés, sans même pouvoir s'occuper de la manière dont ont été passés les examens dont ils sont le produit.

Le chapitre III est relatif à l'enseignement moyen. Le § 28, inspection de l'enseignement moyen, est accru de 500 francs. Au § 26, qui se rapporte à l'enseignement normal, nous trouvons une augmentation de 22,400 francs, nécessitée en partie par la création de nouvelles bourses, en partie par l'organisation d'une section flamande à l'école normale de Gand. Le § 27, consacré aux jurys de l'enseignement normal, comporte un accroissement de 3,000 fr.

La plus forte majoration de ce chapitre est celle du § 28, contenant les frais des athénées, collèges et écoles moyennes. Elle se monte à 456,668 francs. Elle est motivée par la loi qui prescrit au Gouvernement la création de nouveaux athénées et de nouvelles écoles moyennes. Elle est toutefois en grande partie plutôt apparente que réelle, vu qu'elle implique une diminution de 224,168 francs sur le § 30 et une de 45,000 francs sur le § 31, sommes qui étaient distribuées en subsides à des établissements communaux d'enseignement moyen qui ont été repris par l'Etat. Il faut donc, de l'augmentation

précitée, déduire une somme de 269,168 francs ; elle se réduit en dernier ressort à 187,500 francs, ce qui n'est nullement excessif. Nous ferons toutefois à cette occasion une remarque. On s'est hâté de créer des athénées complètes dans des localités peu importantes, où le nombre des élèves est à peine suffisant pour motiver leur existence. D'autre part, dans certaines grandes villes, à Bruxelles par exemple, le nombre des professeurs n'est pas en rapport avec celui des élèves, de façon qu'ils sont surchargés d'une besogne qu'ils parviennent avec peine à accomplir. D'un côté, il y a excès, il y a luxe, et de l'autre, il y a pénurie. C'est là un point sur lequel nous appelons l'attention du Gouvernement.

Il y a enfin une diminution de 10,000 fr., sur le § 35, publications, encouragements, subsides et collections, et une de 10,000 fr. au § 36, due à l'absence, cette année, de frais provenant de la publication du rapport triennal.

En tout, ce chapitre se solde par une augmentation de 497,868 fr. contre une diminution de 287,168, ce qui en réduit l'accroissement réel à 208,700 fr.

Le chapitre IV, enseignement primaire, présente une augmentation de 415,095 fr. contre une diminution de 193,000, ce qui en porte l'augmentation définitive à 222,095. Voici comment se répartissent ces modifications. Il y a une augmentation de 35,095 fr. sur le § 39, personnel des écoles normales, et une de 380,000 sur le § 44, nécessitée par l'organisation des cours d'adultes. Nous ne pensons pas que personne puisse contester l'utilité de cette dépense. Il y a une diminution de 25,000 fr. sur le § 40, relatif à l'organisation des comités scolaires ; une de 35,000 fr. sur le § 41, frais des jurys d'examen et locaux ; une de 68,000 fr. sur le § 42, relatif aussi aux cours normaux ; une de 30,000 fr. sur le § 43, service des écoles primaires, et une de 35,000 fr. sur le § 45, publications, abonnements, achats et collections.

Le chapitre de l'enseignement primaire nous suggère une seule observation. Notre enseignement est arrivé à un haut degré de perfection au point de vue des connaissances abstraites et du développement des facultés de l'esprit. On y lit, on y écrit, on y fait de l'histoire, de la géographie, des mathématiques, de la grammaire. Tout cela est parfait, mais, au point de vue social, où cela conduit-il ceux qui en ont parcouru toute la filière ? A être électeurs sans doute, à condition qu'ils appartiennent au sexe fort, mais après ? Quelles aptitudes professionnelles cette instruction leur donne-t-elle ? Une seule, celle qui les porte vers la vie de bureau, vers les emplois. En même temps aussi elle dirige dans ce sens leurs goûts, leurs préférences, parce que nous nous portons volontiers vers les choses auxquelles nous sommes le plus particulièrement aptes. Ils s'habituent à considérer cette carrière comme plus relevée ou comme plus honorable qu'une autre, parce que c'est elle surtout qu'on leur a fait connaître.

Aussi, Messieurs, voyons-nous croître de jour en jour le chiffre des postulants à toute place qui devient vacante dans les administrations soit publiques, soit privées. Et pourtant, d'autre part, les bras manquent dans une foule de professions beaucoup plus utiles, tout au moins aussi lucratives et pouvant offrir à des hommes intelligents et actifs de plus belles perspectives. C'est là un mal, non seulement au point de vue individuel, mais aussi et surtout au point de vue social. A celui-ci, la tâche réelle de l'homme, c'est la production ;

c'est elle qui enrichit la société et multiplie le bien-être ; la production matérielle, la production scientifique, la production artistique, voilà le véritable travail de l'humanité. Le travail de l'employé ne produit rien, il classe, il enregistre les produits. Son rôle, sans doute, est utile, indispensable même ; mais aussi c'est un rôle secondaire et subordonné, et il ne faut pas qu'il usurpe la première place. Un système d'éducation qui engendre surtout des employés est un système vicieux, et c'est par là que nous péchons.

Que faudrait-il pour porter remède à ce grave défaut ? Modifier ce système en rendant l'instruction plus pratique, en la dirigeant davantage vers les choses et les besoins de la vie et vers le travail manuel. Celui-ci s'en trouvera relevé dans l'opinion publique, et le travailleur y jouira de toute l'estime et de toute la considération auxquelles il a droit. On fait de grands efforts et de grandes dépenses pour rendre plus pratique l'enseignement supérieur ; il nous semble qu'il est encore beaucoup plus nécessaire, beaucoup plus urgent d'imprimer cette tendance à l'enseignement primaire, en développant l'aptitude de l'enfant à la pratique des métiers qu'il devra exercer plus tard. Ces idées gagnent de plus en plus de terrain ; elles ont été défendues par M. Heyvaert, Gouverneur du Brabant, dans le discours de rentrée prononcé par lui l'année dernière au Conseil provincial, et par M. De Ridder, professeur à l'Université de Gand, dans un mémoire très remarquable sur l'enseignement professionnel dans ses rapports avec l'enseignement primaire, qui vient d'être publié par la Commission d'enquête scolaire.

Il y a là tout un ordre d'idées nouvelles et éminemment utiles, éminemment progressives et démocratiques, que nous recommandons aux études du Département de l'Instruction publique.

Les dépenses inscrites au Projet de Budget pour l'exercice 1884 nous paraissent parfaitement justifiées, et la Commission, par six voix contre trois, a l'honneur d'en proposer l'adoption au Sénat.

*Le Rapporteur,*  
CROCQ.

*Le Président,*  
D'ANDRIMONT.

---

## **Rapport de la même Commission, chargée d'examiner le tableau XIV (dépenses sur ressources extraordinaires), en ce qui concerne le Ministère de l'Instruction publique.**

MESSIEURS,

La Commission de l'Instruction publique a examiné la partie du tableau n° XIV, dépenses sur ressources extraordinaires, relative au Ministère de l'Instruction publique. Cette partie comporte une somme de 5,396,270 francs. La Commission l'a adoptée par six voix contre trois.

*Le Rapporteur,*  
CROCQ.

*Le Président,*  
J. D'ANDRIMONT.